

INSTITUTION
BIENHEUREUX
MARCEL
CALLO
LE CANNET DES MAURES



PRÉSENTATION GÉNÉRALE





PROJET PÉDAGOGIQUE

L'institution Bienheureux Marcel Callo est une école catholique, ouverte à tous, créée en septembre 2010 sous la tutelle de la famille du Verbe Incarné. Le projet éducatif de l'école est là pour définir les piliers, indispensables à l'équilibre général, des principes éducatifs et les outils pédagogiques qui permettent de les mettre en œuvre, ainsi qu'un cadre propice à l'épanouissement de chacun.

DES PILIERS

Comme repères de la vie quotidienne

- La formation intégrale de la personne humaine
- L'éducation dans la vérité, le bien et la beauté
- L'exemplarité en général et l'exemple du Christ en particulier
- L'équilibre entre les différents domaines de la vie : spirituel, intellectuel, physique, artistique, social et culturel.

Des principes éducatifs et leurs outils pédagogiques

- Donner une vision réelle du monde en plaçant Dieu au centre (découverte de Dieu par la vie sacramentelle, prière, cours de religion, présence religieuse).
- Forger le caractère et enseigner le sens du service par l'éducation aux vertus.
- Former l'intelligence, le raisonnement et l'esprit critique par une approche scientifique qui rend les enfants acteurs de leurs apprentissages.
- Transmettre le savoir par le concret avec un contenu éducatif solide et structuré, s'attachant aux fondamentaux (lecture par la méthode syllabique, attention à l'orthographe, formation du raisonnement mathématique, calcul mental, apprentissage de l'histoire dans l'ordre chronologique, développement de la mémoire, langues classiques et modernes, arts).
- Apprendre la maîtrise de soi et le goût de l'effort (camps, sports, sorties, esprit d'équipe).



Un cadre favorable

- Le souci d'offrir un suivi de progression personnalisé à chaque enfant et une relation individualisée avec l'équipe éducative, rendus possible par des choix concrets (effectifs réduits, une ambiance familiale calme et sereine, des classes multiniveaux).
- La bienveillance comme base à toute relation grâce à la méthode préventive de St Jean Bosco (sentiment d'être aimé, connaissance des règles, surveillance attentive et bienveillante, correction paternelle pour éviter la faute).
- Un lien fort avec les parents (premiers et principaux éducateurs de leurs enfants) qui permet une continuité de l'éducation entre la maison et l'école.
- Des éducateurs engagés, motivés, soudés et disponibles, soucieux de transmettant correctement leur savoir.

DIRECTION, CORPS ENSEIGNANT ET STRUCTURE JURIDIQUE

L'Institution est dirigée par un laïc nommé par l'Institut du Verbe Incarné : Grégoire Demouy de Kergrist et par une sœur de l'Institut des Servantes du Seigneur et de la Vierge de Matara. L'Institution est accompagnée par un aumônier, prêtre de l'IVE, le père Jacques Baudry.

L'Institution est située dans l'enceinte de la paroisse St Joseph au 209 avenue de la IVe république, 83340 Le Cannet des Maures et se compose de 2 classes de maternelle, 3 classes de primaire et 4 classes de collège. Les cours sont assurés par des maîtresses et des professeurs formés assistés des sœurs et de bénévoles.

L'Institution est gérée par une association loi 1901 sous la tutelle de l'Institut du Verbe Incarné dont le représentant est le père Jacques Baudry. Elle fait partie de l'Enseignement catholique du Var et est régulièrement déclarée auprès de l'inspection académique.

L'Institution a le statut hors contrat, c'est-à-dire qu'elle ne reçoit aucune aide de l'état, mais a la même obligation d'amener les élèves au socle commun de connaissances et de compétences défini par la loi.



Les horaires

- **7 h 30 à 8 h 15** accueil périscolaire possible (participation financière)
- **8 h 15** Accueil des élèves
- **8 h 30** rassemblement et montée des drapeaux suivis du bonjour.
- **9 h à 12 h 15** cours du matin
- **13 h 15 à 16 h** (**16 h 30** pour le collège) cours de l'après-midi
- **16 h 30 à 18 h** étude surveillée possible (participation financière)

Les cours ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour tous puis, à partir de la cinquième, les élèves ont cours le mercredi matin.

Il y a 2 récréations par demi-journée pour les élèves de maternelle et du primaire, et une seule pour le collège.

Le temps de midi est aussi un temps d'éducation au partage, au service et aux responsabilités. C'est pourquoi tous les enfants restent obligatoirement sur place pour déjeuner et doivent apporter leur repas.

Les parents doivent venir chercher leurs enfants à l'heure pour ne pas mobiliser les sœurs ou les maîtresses et permettre le rangement et le nettoyage des classes.

Le matin, les élèves étudient les matières fondamentales : français, mathématiques et latin (collège) tandis que l'après-midi est consacré aux matières d'éveil, sciences, langues et ateliers. Le rythme équilibré des journées et de la semaine permet à chacun d'approfondir au mieux son travail tout en épanouissant l'ensemble de ses facultés.

Les activités

Un certain nombre d'activités est prévu et organisé en plus des cours proprement dits : soirée de Noël, jeux floraux, sorties scolaires, camp et soirée de fin d'année, etc... Toutes ces activités font partie intégrante du projet de l'école et la participation de votre enfant est obligatoire.

Les vacances

Le calendrier des vacances est celui de l'académie de Nice.

Des jours chômés pourront être fixés en début d'année (St Joseph, Vendredi Saint, Jeudi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, notamment pour que les enfants puissent vivre ces temps spirituels pleinement). Les parents en seront avertis à l'avance.

Le carnet de liaison

Un carnet de liaison est remis régulièrement aux parents, il permet l'échange d'informations entre les parents et les enseignants. Il sert notamment pour les demandes de rendez-vous et les autorisations d'absence.

Activités spirituelles

L'Institution Bienheureux Marcel Callo veut développer chez les enfants une vie chrétienne profonde et vivante en leur donnant la possibilité de la vivre tout au long de leur scolarité. Chaque journée est rythmée par une prière en début de matinée et en fin d'après-midi.

Une fois par semaine, les enfants ont un cours d'instruction religieuse. Celui-ci est obligatoire.

Les enfants assistent à la Sainte Messe une fois par semaine.

La présence des religieuses, tout au long des activités de la journée, et celle régulière de l'aumônier, permettent d'offrir aux enfants les meilleures conditions pour rencontrer le Christ.

Les événements liturgiques font l'objet d'une attention et d'une préparation particulières (Toussaint, Noël, Pâques...), ainsi que les grandes fêtes.

Choisir l'Institution Bienheureux Marcel Callo c'est souhaiter que son enfant reçoive une éducation complète, non seulement au niveau de l'épanouissement de son corps et de son esprit, mais aussi de son âme. Car « le caractère propre et la raison profonde de l'école catholique, ce pour quoi les parents catholiques devraient la préférer, c'est précisément la qualité de l'enseignement religieux intégré à l'éducation des élèves » (Jean Paul II).



UNIFORME



L'uniforme est fortement éducatif. Il permet de mettre en valeur les critères de beauté (éducation au bon goût), de sobriété (éducation du sens de l'équilibre), de pudeur (éducation à la pureté) ainsi que l'aspect pratique nécessaire pour les vêtements de tous les jours.

L'uniforme est composé pour les primaires :

Filles

- 2 jupes short bleu marine
- 2 polos bordeaux manches courtes
- 1 polo bordeaux manches longues
- 1 gilet bleu marine

Garçons

- 1 short bleu marine
- 1 pantalon bleu marine
- 2 polos vert manches courtes
- 1 polo vert manches longues
- 1 gilet bleu marine

Pour les collégiens :

Filles

- 2 jupes bleu marine
- 1 chemisier blanc manches courtes
- 1 chemisier blanc manches longues
- 1 polo bordeaux manches courtes
- 1 polo bordeaux manches longues
- 1 gilet bordeaux
- 1 nœud bordeaux

Garçons

- 1 short bleu marine
- 1 pantalon bleu marine
- 1 chemise blanche manches courtes
- 1 chemise blanche manches longues
- 1 polo vert manches courtes
- 1 polo vert manches longues
- 1 gilet vert
- 1 cravate verte

Chaque enfant disposant au minimum de deux tenues, il est possible pour chacun de porter tous les jours son uniforme propre. Il ne sera pas toléré de tenue sale, abîmée ou incomplète.

Recommandations complémentaires :

Le but étant d'avoir une certaine unité et une cohérence...

Les garçons ont le choix de mettre soit le short, soit le pantalon (sachant que le short sera porté automatiquement pour les sorties en plein air et le camp de fin d'année et que le pantalon sera obligatoire les jours de fête). Tous les élèves ont le choix de mettre les manches longues ou les manches courtes.

Pour les collégiens, le polo est réservé aux sorties, au sport, au camp et aux occasions spécifiques. La tenue de tous les jours est la chemise blanche avec nœud ou cravate.

Les chaussettes :

Filles : Chaussettes ou collants bleu marine unis, sans inscription ni motif particulier. Prévoir une paire de couleur blanche pour les jours de fête et de messe.

Garçons : Chaussettes bleu marine unies, sans inscription ni motif particulier. Prévoir une paire de couleur blanche pour les jours de fête et de messe.

Les chaussures :

Elles doivent être adaptées à la fois à la tenue et à la cour de récréation. Ce sont des chaussures de ville fermées noires, bleu marine ou marron. PAS DE TALONS

- Elles sont de préférence en cuir, mais il est possible de porter des chaussures en toile dans les mêmes coloris. Les inscriptions ne sont pas autorisées.

- L'été, les enfants pourront porter des sandales, mais celles-ci devront tenir le pied (pas de « croq », ni de tongs ou de mules). Les jours de pluie, les bottes sont bien évidemment autorisées.

- PAS DE CHAUSSURES DE SPORT AVEC L'UNIFORME.

La tenue de sport : (uniquement autorisée les jours de sport)

- Le polo de l'école
- Un short ou un bas de survêtement bleu marine
- Des chaussures de sport sans fantaisies



MODALITÉS D'INSCRIPTION & TARIFS

Le dossier d'inscription doit nous être renvoyé complet avec les frais d'inscription. Le fonctionnement courant de l'école repose essentiellement sur les frais de scolarité versés par les familles, ainsi que sur les dons reçus.

La mise en place à la rentrée d'un logiciel de gestion financière va nous permettre d'améliorer le suivi financier. Ainsi, il sera demandé que l'école puisse effectuer des prélèvements directement sur les comptes des familles. Au début de chaque trimestre, une facture sera envoyée à chaque famille avec le détail des différentes sommes dues et les prélèvements seront ensuite effectués mensuellement.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à **70 € par enfant**. Ces frais sont non remboursables et sont à envoyer avec le dossier d'inscription. Ils servent notamment à couvrir (la mutuelle des élèves, les charges, le logiciel de gestion de l'école).

Les frais de coopérative

Ces frais s'élèvent à **60 € par enfant** et servent à couvrir l'achat des fournitures et des manuels scolaires. Dans la mesure du possible, ils sont également à fournir avec le dossier d'inscription.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont identiques à ceux de l'année scolaire passée et sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits dans l'institution.

La scolarité sera réglée de préférence par prélèvement automatique avant le 8 de chaque mois, de septembre à juin.

La contribution immobilière sera maintenue pour la rentrée prochaine. Elle servira à financer les frais inhérents au futur projet immobilier de l'école (notaire, géomètre, architecte, etc.).

Périscolaire

L'accueil du matin est facturé 1 € par jour et par enfant
L'étude surveillée est facturée 2 € par jour et par enfant

TARIFS 2018/2019

(par mois, sur 11 mois)



Les frais de scolarité sont maintenant calculés en fonction du quotient familial de chaque famille répartis sur 6 tranches. Voici pour donner une idée, les tarifs de la première et de la dernière tranche.

Tranche de QF	QF < 600 €		4 tranches intermé- diaires	2501 > QF	
Nombre d'enfants IBMC	École	Collège		École	Collège
1 enfant (référence)	170 €	185 €	...	240 €	260 €
2 enfants dans l'Institution	155 €	170 €	...	225 €	245 €
3 enfants dans l'Institution	140 €	155 €	...	210 €	230 €
4 enfants dans l'Institution	125 €	140 €	...	195 €	215 €
5 enfants dans l'Institution	100 €	115 €	...	170 €	190 €

Il est possible d'étaler le paiement sur 12 mois afin de réduire le coût des mensualités, mais il faut démarrer au 1er juillet précédant la rentrée pour finir au mois de juin suivant.

Bourses

- L'institution Bienheureux Marcel Callo a mis en place un système de bourse interne à l'établissement, une demande doit être adressée en début d'année auprès du directeur.
- Pour financer ce système de bourse interne, nous exigeons que toutes les familles fassent une demande auprès de l'association AES : association éducation solidarité.

- Nous vous ferons parvenir au plus tôt les formulaires pour que vous preniez le temps de les remplir.

- Les dossiers seront à retourner au secrétariat pour le **15 septembre dernier délai**, pour que nous ayons le temps de les vérifier.

Pour toute information sur l'association AES : www.aesmaisonstmichel.fr

Nous souhaitons que la question financière ne soit un frein pour aucune famille désirant inscrire son enfant dans l'Institution, des solutions existent, n'hésitez pas à venir nous en parler.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



1.Tenue

Dans toutes les activités, l'élève doit porter l'uniforme complet de l'Institution dès leur entrée dans l'enceinte de l'établissement. Celui-ci doit toujours être propre et en bon état. En cas d'oubli ou d'uniforme en mauvais état, des sanctions seront appliquées et l'entrée de l'établissement pourra être refusée. En cas de dégradation, les parents devront racheter une tenue neuve.

Pour le sport ou les activités spécifiques, la tenue doit être celle prescrite par l'Institution. Les vêtements ne doivent pas être trop courts ou trop près du corps. La présentation générale des élèves doit rester sobre et conforme à l'esprit de l'Institution. Ne sont pas acceptés les excès de recherche en coiffure, le maquillage et vernis, boucles d'oreilles pendantes (ou toute boucle d'oreille pour les garçons), piercing, tatouages, etc... Les filles doivent garder les cheveux longs attachés et les garçons les cheveux courts.

Toutes les affaires matérielles et vestimentaires doivent être marquées au nom de l'enfant.

2.Discipline

L'élève doit être présent à l'heure, car la ponctualité fait partie des règles de l'Institution. L'entrée en classe se fait en rang et en silence. Les élèves doivent se lever quand un adulte rentre dans leur classe et attendre l'autorisation de leur professeur pour se rasseoir.

Les élèves doivent prendre soin du matériel, du mobilier et des locaux. Les manuels sont confiés aux familles par l'Institution, ils devront être maintenus en bon état et donc recouverts en début d'année pour permettre une bonne qualité de travail. Toute détérioration ou dégradation sera prise en compte financièrement et réparée par l'élève et ses parents. Chaque élève doit avoir tout son matériel quotidiennement.

Les règles de politesse envers toutes les personnes de l'école (religieux, enseignants et bénévoles) sont exigées. L'insolence, la vulgarité, la grossièreté ne sont pas admises et seront sanctionnées.

Il est absolument interdit d'amener à l'école des jeux, jouets, objets dangereux, images, bijoux, revues ou livres non adaptés à l'âge de l'enfant, chewing-gum, bonbons, gadgets à la mode, appareils photo. Ils seront confisqués.

Les téléphones portables, lecteurs mp3, ou autres dispositifs électroniques sont interdits dans l'établissement. Ceux qui, pour des raisons de sécurité (enfant rentrant seul), viennent avec un téléphone portable doivent le déposer (éteint) dès leur arrivée sur le bureau de l'enseignant et pourront le récupérer à la fin de la journée.

Le non-respect de cette obligation entraînera la confiscation de l'appareil pour une semaine la première fois et jusqu'à la fin de l'année en cas de récidive.

Les élèves devront vider leurs sacs et leurs poches sur demande du personnel éducatif. Les règles de vie établies par les enseignants doivent être scrupuleusement respectées.

3.Règles de vie scolaire

Les retards ne sont pas tolérés et seront sanctionnés en cas de répétition.

L'assiduité est très importante pour le suivi pédagogique de l'enfant. Toute absence doit être signalée auprès des professeurs par écrit dans le carnet de liaison.

Toute absence prévue doit être précédée d'une demande d'autorisation auprès du directeur. Les parents devront faire rattraper le travail manqué lors des absences.

En cas de rendez-vous médical pendant le temps scolaire, de façon exceptionnelle l'élève pourra être autorisé à s'y rendre à condition que l'enseignant ait été averti en avance, puis qu'il soit récupéré et raccompagné dans l'établissement par un responsable désigné.

Pour les enfants rentrant chez eux seuls en fin de journée, les parents doivent avoir rempli et signé l'autorisation spécifique.

4.Sanctions

Tout manquement au règlement, toute absence de travail non justifiée et tout problème de discipline seront sanctionnés selon le cas d'un travail supplémentaire, d'un travail d'intérêt général, d'un avertissement ou d'une retenue.

En cas de problème grave, l'exclusion temporaire pourra être décidée par le directeur après consultation de l'enseignant, du représentant légal et d'un membre de l'Institut du Verbe Incarné.

5.Pertes et vols

Il est interdit de confier aux enfants des objets de valeur ou de l'argent. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

6.Diffusion des informations

Il est demandé aux parents de signaler les maladies infantiles ou contagieuses et la présence de poux, par respect des autres, et de s'engager à les traiter efficacement.

Il est aussi demandé de garder à la maison les enfants contagieux et fiévreux.

Les informations concernant l'école seront diffusées par mail et par le cahier de liaison. Les plannings de cantine et de ménage, le calendrier de l'année, la vertu du mois et toute information à diffuser sont affichés sur le panneau d'information.

Le présent règlement doit être signé par les parents et l'élève. Un exemplaire à conserver sera renvoyé à la famille.



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PARENTS



- L'Institution Bienheureux Marcel Callo a été fondée, sous la tutelle de la famille religieuse du Verbe Incarné, par des parents chrétiens qui veulent que leurs enfants reçoivent un enseignement et une éducation éclairés par la vérité de l'Évangile selon les enseignements de l'Église catholique et romaine.

- Pour ne pas alourdir la charge des familles, la participation financière demandée est limitée et un système de bourse interne est mis en place, mais l'équilibre financier de l'école est toujours fragile. Les familles s'engagent donc à chercher des dons et/ou à s'impliquer dans l'organisation d'événements ponctuels prévus par l'école pour subvenir aux besoins.

- L'Institution Bienheureux Marcel Callo se veut être une association de parents acteurs et non consommateurs. C'est un état d'esprit indispensable au bon fonctionnement de l'école. C'est aussi faire preuve du souci de chacun pour le bien commun et montrer l'exemple à ses propres enfants.

- En cohérence avec cet état d'esprit, l'inscription d'un enfant dans l'Institution engage les parents à un temps de service minimum chaque mois. L'implication de chacun permet également de limiter les coûts de fonctionnement. Un planning de services est établi à cet effet pour la surveillance des temps de repas (réfectoire et récréation) et l'entretien des locaux.

- Toutes les familles devront participer à tour de rôle aux accompagnements lors des activités des enfants.

- Trois soirées « École des parents » sont organisées dans l'année. La participation des parents est obligatoire. C'est un temps d'échange et de réflexion sur les valeurs fondatrices de l'Institution, c'est aussi un temps de rencontre avec les autres familles, c'est pourquoi il est important que les deux parents soient présents.

- Dans le principe de coéducation, il est indispensable pour le bien des enfants et dans un souci de cohérence que les parents s'engagent à bien connaître et à mettre en œuvre les mêmes principes que ceux de l'école dont ils ont fait le choix.

- Les parents sont responsables de la tenue dans laquelle leurs enfants arrivent à l'école, ils doivent veiller à ce que l'uniforme soit toujours en bon état et la présentation de leur enfant soit conforme aux règles de l'Institution.





CHARTRE D'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

- L'élève a conscience que l'Institution Bienheureux Marcel Callo lui offre une éducation intégrale de la personne humaine qui prend en compte l'aspect intellectuel, moral, physique et spirituel.
- L'élève doit faire preuve d'assiduité et de ponctualité durant toute l'année.
- L'élève doit respecter et obéir aux adultes de l'Institution en toutes circonstances. Il doit avoir une tenue et une conduite décente dans et en dehors de l'établissement.
- L'élève doit porter l'uniforme de l'Institution, propre et en bon état, dans toutes les activités et avoir particulièrement un comportement exemplaire, car il est, de ce fait, le représentant officiel de l'Institution.
- L'élève doit travailler avec effort et persévérance selon le programme de l'Institution et les exigences des professeurs.
- L'élève ne doit pas utiliser de téléphone portable, lecteur mp3 ou autre appareil électronique sauf autorisation spéciale de l'enseignant.
- L'élève doit participer de bon cœur aux activités de l'Institution qui font partie du projet éducatif, et en mettant toutes ses capacités au service de leur réussite.
- L'élève doit manifester son engagement pour l'Institution en se préoccupant des besoins de l'établissement tout en étant attentif au bien commun et cherche à contribuer de diverse manière, par sa personne, son temps, son travail, à l'améliorer.
- L'élève, par le biais des parrainages, doit prendre en charge la responsabilité d'aider un ou des élèves de primaire à grandir selon l'idéal de l'école. Il doit être un exemple et un soutien au quotidien.





École Catholique privée hors contrat – N° 0831685F- Association Loi 1901
Siège : 209 avenue de la IV^e république, 83340 Le Cannet des Maures
Tél : 07.69.53.87.77 - mail : administration@institutionmarcelcallo.fr